

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

**BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS597

présenté par

M. Gernigon, M. Christophe, M. Valletoux, M. Alfandari, M. Albertini, M. Benoit, Mme Carel, M. Favennec-Bécot, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« concernés »

le mot :

« volontaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La reconnaissance des intervenants de l'aide à domicile par la mise en place d'une carte professionnelle ne saurait être limitée à une expérimentation dans quelques territoires désignés par l'État. Les professionnels du secteur ne le comprendraient pas.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement propose d'élargir le périmètre de l'expérimentation et de permettre à tout territoire volontaire d'intégrer le dispositif.